



L'EDITO DU MAIRE

Chers administrés,

Si l'été s'est clôturé sous le soleil par le premier vide-greniers de notre commune avec une bien belle participation des habitants qui ont répondu présent à ce nouveau rendez-vous.

L'automne a débuté avec un climat social tendu, l'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie qui frappe si durement les ménages et qui impactera plus fortement encore notre commune. Notre budget d'électricité et de chauffage a été ainsi augmenté et multiplié par 5 entre cette année et l'année dernière ! C'est tout simplement gigantesque.

Difficile dans ce contexte d'avoir une vision sereine de l'avenir.

Toutefois, bien que le conseil municipal en mesure les effets sur les finances de notre collectivités, il continuera après avoir fait l'inventaire des travaux à réaliser (retenus en priorité en tenant compte du budget que la commune peut y allouer) à investir pour le bien être des Bétulois et Bétuloises.

Pour que chacun puisse continuer à bien vivre au Boullay-Mivoye, tout simplement.

Très cordialement à vous
Le Maire Stéphane HUET

INFORMATIONS MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI DE 14H À 16H30
MERCREDI DE 9H À 12H00
JEUDI DE 16H À 18H15

PERMANENCE HIVERNALE
DES ADJOINTS
LE 1ER SAMEDI DU MOIS
DE 10H À 12H

PERMANENCE DU MAIRE SUR
RENDEZ-VOUS

Évènements: Insuffler du dynamisme



Succès populaire et ensoleillé au vide-greniers



Le comité des fêtes avait programmé dans notre commune le 18 septembre 2022 son premier vide-greniers.

La manifestation a remporté, sous un ciel particulièrement favorable, un beau succès populaire.

En effet, la place de l'église et la rue Saint Rémi, ont été prises d'assaut bien avant le lever du jour, et il faut rendre hommage aux exposants qui doivent en effet se lever très tôt pour installer les étals.

Ils étaient ainsi 37 à proposer des objets du souvenir, de la vaisselle, de l'outillage ou encore des vêtements, notamment pour les enfants, et qui pour la plupart n'avaient guère été portés permettant ainsi aux familles de faire des économies substantielles.

Les étals ont beaucoup attiré et le public s'est succédé, tout au long de la journée, réalisant ainsi de belles et bonnes affaires.

Après avoir offert un café bien mérité à tous les exposants, le comité des fêtes a proposé une buvette avec un coin restauration qui s'est déroulée dans une ambiance sympathique et conviviale.



Journées du patrimoine 2022

Le week-end du 18 et 19 septembre a été dédié aux Journées européennes du patrimoine. Pour l'occasion, l'église a été ouverte à tous. Beaucoup de visiteurs du vide-greniers ont profité de l'occasion pour y faire une petite escale. Une promenade découverte de la commune était aussi proposée.

Et c'est avec un temps idéal que chacun a pu, à son gré, découvrir des lieux, des objets et des photos du passé.



Trick or treat

organisé par le comité des fêtes

C'est dans la joie et la bonne humeur dimanche 30 octobre après-midi, que les petits monstres, sorcières ou encore vampires ont envahi les rues de la commune pour fêter Halloween. Par petits groupes, accompagnés des parents, ils ont sonné aux portes des Bétulois qui leur ont offert bonbons et friandises.

Un goûter a aussi été distribué, par les membres du comité, aux enfants à la fin du spectacle musical.



Spectacle musical

La municipalité a souhaité proposer, à un tarif très doux afin d'attirer un public moins habitué et parfois dans l'impossibilité de se déplacer, un spectacle original et c'est ainsi que le 30 octobre 2022 à 16h00, les trois coups ont été frappés.

Ce spectacle musical de Laurent Péan mise en scène et jouée par deux comédiens de la Compagnie du Zouave, véritable hymne

baroque et féérique au pouvoir de l'imagination, a trouvé un public enthousiaste. Les comédiens ont réalisé une prestation de qualité, une bouffée d'ondes positives qui a fait du bien aux petits comme aux grands.

Merci aux habitants qui par leur présence ont soutenu cette nouvelle initiative. La somme de 315€ obtenue par la vente des places sera entièrement reversée au comité des fêtes de la commune. Rendez-vous l'année prochaine !



Évènements: Insuffler du dynamisme

Calendrier des festivités d'automne



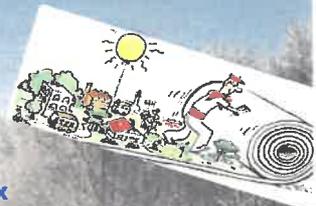
Attention: Concernant le repas des aînés, le flyer distribué dans les boîtes aux lettres comporte une erreur. Le repas aura lieu le dimanche 27 novembre 2022.

Évènements: Insuffler du dynamisme

Vie communale: Vivre responsable et investir durablement

PLU développement

Le conseil municipal a initié en octobre l'élaboration d'un nouveau PLU (Plan local d'urbanisme) Projet complexe et long à mettre en œuvre (environ deux ans), constitué de plusieurs documents obligatoires à construire, décrivant la commune, ses projets et ses orientations (le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le dossier d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)), il nécessitera et suscitera de nombreux échanges avec les personnes publiques associées et la population impliquée dans ce projet. Ainsi, des réunions se tiendront avec les personnes publiques associées, les chambres consulaires et les services de l'État. Les habitants seront informés de l'avancement de l'élaboration du dossier.



Sur le chemin du bien vivre ensemble !

La chasse est ouverte du dimanche 25 septembre 2022 jusqu'au mardi 28 février 2023. Sur notre territoire la chasse n'a lieu que le dimanche avec des battues une fois par mois (futures dates les 13/11/22, 11/12/22, 08/01/23, 12/02/23). Il est conseillé aux promeneurs d'éviter les espaces isolés et sans visibilité. Le respect mutuel garantira la sécurité de tous.

Energie, rappel de quelques conseils

Avec des coûts de l'énergie qui flambent, chaque geste compte pour réduire sa consommation de chauffage ! On peut commencer par s'assurer que la température moyenne n'est pas réglée au-dessus de 19°C dans les pièces de vie et de 16°C dans les chambres. L'installation de robinets thermostatiques et/ou d'un thermostat d'ambiance permettent en ce sens de faire de grandes économies.

Si les portes et fenêtres laissent passer de l'air, pensez à les équiper de boudins de portes, bandes adhésives isolantes ou encore rideaux épais qui couperont la sensation d'inconfort lié au déplacement de l'air et à l'effet « vitres froides ». En complément, vous pouvez isoler vos réseaux de chauffage et d'eau chaude qui passent dans des espaces non-chauffés.



Augmentation des impôts locaux : Monsieur le Maire expliquez-moi !

Un administré en colère, qui vient de constater que ses impôts locaux ont augmenté, accuse Monsieur le Maire d'avoir menti en annonçant: **Pas d'augmentation des taux communaux !**

Et bien non, Monsieur le Maire n'a pas menti. Et pourtant oui, les impôts locaux, malgré la stabilité des taux communaux, augmentent !

Comment expliquer cela ?

Il y a aujourd'hui trois taxes communales dont le montant, pour partie, relève des décisions du conseil municipal : la taxe d'habitation, la taxe foncière pour le bâti et la taxe foncière pour le non bâti.

Tous les ans, au moment du vote du budget, le conseil municipal vote les taux qui vont s'appliquer sur la part communale de ces trois impôts.

Alors pourquoi les impôts locaux augmentent-ils quand même ?

Il y a deux raisons à cela.

La première est que les bases sur lesquelles s'appliquent les taux sont revalorisées tous les ans pour suivre, plus ou moins, le niveau de l'inflation. Ce n'est pas la commune qui décide de cette augmentation des bases, c'est le Parlement.

Même si le taux communal reste constant, si la base sur laquelle il s'applique augmente, il en résulte automatiquement une augmentation du montant de l'impôt à payer. La municipalité n'a aucune prise là-dessus.

La seconde raison est que si on regarde attentivement les avis d'imposition pour les taxes foncières et d'habitation, on constate que le montant total à payer ne comprend pas que la part de la commune.

Le montant de la taxe d'habitation payée par le contribuable comprend une part communale, qui rentre dans le budget de la commune, mais aussi une part intercommunale, destinée au budget de la Communauté d'Agglomération.

Le montant de la taxe foncière sur le bâti comprend une part pour la commune mais aussi une part pour le Département qui rentre dans le budget du Conseil Général et la taxe sur les ordures ménagères (TOM) qui rentre directement dans le budget du service de traitement des ordures ménagères géré par la Communauté d'Agglomération.

Le montant de la taxe sur le foncier non bâti comprend une part communale, une part pour la Communauté d'agglomération, une part pour le budget du Conseil Général, et une part qui revient à la Chambre d'Agriculture.



Les taux appliqués pour déterminer le montant de ces parts (hors part communale) ne sont pas votés par la commune. Ils sont votés de façon indépendante, par chacune des collectivités concernées. Ils peuvent donc augmenter de façon indépendante, même si la commune ne modifie pas ses propres taux, ce qui peut entraîner là aussi une augmentation de ce que les administrés payent chaque année.

Pour nous résumer : l'information est exacte. Il y a bien stabilité des taux communaux depuis 2013. Cette stabilité limite les hausses constatées par les administrés sur leurs avis d'imposition mais elle ne les empêche pas. Plusieurs facteurs entrent en jeu, qui expliquent ces augmentations. Tous sont indépendants des taux votés par le Conseil Municipal du Boullay-Mivoye.

